Résolution sur le Togo

2005/2514(RSP) - 24/02/2005 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement européen a adopté par 92 voix pour, aucune voix contre et 2 abstentions, une résolution sur le Togo.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE-DE, PSE, ALDE, Verts/ALE, GUE/NGL et UEN.

Le Parlement condamne en tant que coup d'État, l'intervention militaire qui a permis à M. Fauré Gnassingbé de succéder à son père à la présidence du Togo, plutôt que le Président de l'Assemblée nationale, Fambaré Ouattara Natchaba. Il demande dès lors la démission immédiate de Fauré Gnassingbé.

Si le Parlement se félicite des sanctions imposées par la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) au Togo à l'issue de 10 jours d'efforts de médiation infructueux et des déclarations et décisions de l'ONU, de l'Union africaine, de l'Union européenne et de l'Organisation internationale de la francophonie, il estime qu’il revient avant tout à l'Assemblée nationale togolaise et aux autres autorités du pays de prendre des mesures pour remédier à la situation et garantir la tenue d'élections libres et loyales.

Le Parlement réitère sa conviction que le retour à la légalité constitutionnelle passe par la reprise du dialogue entre les forces politiques en présence dans le pays. Il condamne en particulier la décision qui a été prise d'interdire toute manifestation publique pendant une période de deux mois, la fermeture de 8 stations de télévision et de radio privées ainsi que la pression militaire exercée sur les médias indépendants. Les députés invitent les forces armées togolaises à s'abstenir de toute activité susceptible de semer davantage encore le trouble.

Le Parlement demande enfin à la Commission de :

- ne relancer les négociations pour une reprise graduelle de la coopération qu'après la tenue d'élections présidentielles et législatives libres et transparentes;
- proposer des sanctions ciblées contre les auteurs du coup d'État.